

■ **Société Foncière du Grand-Pont S.A.**, à Lausanne
(FOSC du 11.01.2002, p. 21). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Credit Suisse, à Zurich, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 5850 du 13.06.2002
(00521116 / CH-550.0.069.400-3)